

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/01/2014**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la Société Nationale d'Investissement (SNI) représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Hassan Bouhemou, a déclaré le 24 janvier 2014, avoir cédé 1.027.490 actions Cosumar, le 22 janvier 2014, au cours unitaire de 1.900 dh, franchissant à la baisse les seuils de participation de 33,33% ; 20% et 10% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la SNI détient 381.719 actions Cosumar, soit 9,11% du capital de ladite société.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières